

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AOUT 2022
N°61/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE VINGT-NEUF AOUT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 août 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CHABANY S., CHAUMONT L., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G

PROCURATIONS : CADORET S. à DOMINGUEZ F., CATTANI JL. à BARET E., DEUTSCH F. à MOLLARD N., MEDAVIT R. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Josette PAIO est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE GYMASTIQUE VOLONTAIRE ET A L'ASSOCIATION DE PECHE « LA GAULE CHAMP- JARRIE »

Vu le code des collectivités territoriales

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association de Gymnastique volontaire pour contribuer au financement d'une partie de l'organisation des 50 ans de l'association.

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association de Pêche « La Gaule Champ-Jarrie » pour contribuer à l'achat de matériel nécessaire à l'entretien du plan d'eau

Vu l'avis favorable de la commission sport et vie associative du 01 juin 2022, validé par le bureau municipal le 13 juin 2022

Considérant l'intérêt des deux demandes

Monsieur Thierry PROCACCI propose au conseil municipal d'allouer

- A l'association de gymnastique volontaire, une subvention exceptionnelle de 500 €
- A l'association de Pêche « la Gaule Champ – Jarrie », une subvention exceptionnelle de 389 €

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2022.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association de Gymnastique Volontaire pour contribuer au financement de l'organisation de 50 ans de l'association

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 389 € à l'association de Pêche « la Gaule Champ – Jarrie » pour contribuer à l'achat de matériel nécessaire à l'entretien du plan d'eau

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 30 août 2022

Le Maire
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

